Miallet

Au cœur de la nature,
et la nature au cœur …
https://www.miallet.fr/

Bulletin d'informations
Avril 2023

Lune d'avril nouvelle ne passe pas sans gel.

Adressage : déploiement de la signalétique et des changements d'adresse à faire …

C'est le printemps et, cette fois, ça se voit … avec la mise en place de la signalétique et les GPS en ligne qui ont déjà intégré les nouveaux noms de voies et numéros d'immeubles …

Le déploiement des panneaux indiquant les noms de voies est pratiquement terminé. Il a commencé par les zones hors de bourg où de nombreuses voies sont renommées. Il s'est ensuite poursuivi dans le bourg. Les chemins de promenade/randonnée les plus utilisés reçoivent une signalétique de couleur différente.

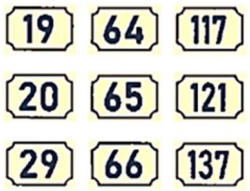

La distribution des plaques de numéros de maisons ou autres immeubles a aussi débuté. Deux notices (l'une générique et l'autre individualisée) ainsi qu'une attestation sont remises aux propriétaires. **Il revient aux propriétaires de prévenir leurs locataires du changement d'adresse.**

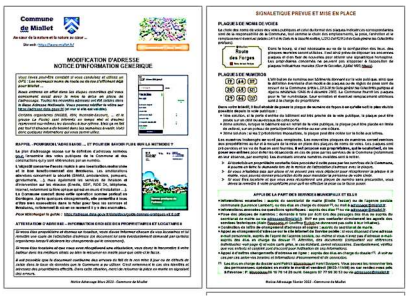

Sur l'ensemble de la commune, la majorité de propriétaires ou locataires est dans la situation de devoir effectuer des **changements d'adresse**.

Suite en page 2

A retenir des derniers conseils …

Conseil du 4 février

- **Appel d'offres pour les travaux de la Salle des fêtes.** Le marché public à procédure adaptée a été décomposé en 15 lots (dont 3 optionnels) par le maître d'œuvre. La mise en concurrence n'a pas permis d'obtenir autant d'offres qu'espéré. La commission engage maintenant la phase de négociation pour les lots prioritaires, d'autant plus que l'enveloppe prévue pour réaliser les travaux pourrait être insuffisante.
- **Adressage - Délibération récapitulative**. Celle-ci récapitule la totalité des nouvelles dénominations avec quelques changements typographiques, valide les noms occitans et incorpore aussi les changements de numéros de plaques de bâtiments.
- **Renouvellement d'adhésion au CDAS** pour les prestations d'action sociale concernant les agents (titulaires ou non-titulaires). Le coût de l'adhésion est de 1775 €.

Suite en page 2

Déclaration obligatoire d'ici fin juin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
impots.gouv.fr

La taxe d'habitation est supprimée en totalité pour toutes les résidences principales en 2023. Afin de déterminer les propriétaires encore redevables (résidence secondaire, logement locatif), la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande **à aux propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué**, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.

Cette déclaration est à réaliser sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site https://www.impots.gouv.fr/.

Mairie – semaine du 19 au 24 avril

Le secrétariat sera fermé à l'exception d'une permanence d'élus le mardi matin et le jeudi matin.

Adressage (suite)

Appui par les personnels et élus

A la différence de certaines autres communes, les élus ont fait le choix d'apporter les informations et de fournir une assistance aux habitants dans toute la mesure du possible. Ainsi des documents d'information détaillés ont été conçus et des tournées de distribution et de réponse aux premières questions ont été mises en place. De plus, différentes formes d'appui sont en place.

- **Informations courantes :** auprès du secrétariat de mairie (Elodie Tessier) ou de l'agence postale communale (Laurence Lambert), ou des élus en charge [(1)], ou mail à adressage@miallet.fr.
- **Informations avancées ou questions spécifiques** : des élus en charge [(1)] ou via adressage@miallet.fr.
- **Pose des plaques de numéros de maison** : demande à faire par écrit lors des passages des élus ou auprès du secrétariat de mairie ou via adressage@miallet.fr. SVP ne pas contacter directement les agents des services techniques (Alain Roussarie et Geoffroy Richot). Ils ne donneront pas suite dans ce cas.
- **Confection de lettre de changement d'adresse et copies** : auprès du secrétariat de mairie.
- **Appui au changement d'adresse sur le site internet du Service public** : si vous disposez d'une adresse e-mail personnelle, auprès de l'agent de l'agence postale ou bien, même si vous n'avez pas d'adresse e-mail, auprès des élus [(1)].
- **Appui à d'autres changements d'adresse en ligne** : auprès des élus [(1)], mais à voir au cas par cas selon vos difficultés.

[(1)] Les élus en charge sont Patrick Marceteau et Henri Seegers. Vous pouvez les rencontrer lors des permanences spéciales en mairie le mardi et vendredi (9h30-11h30) ou sur rendez-vous pris à l'avance (voir la notice) ou via adressage@miallet.fr.

A retenir des conseils (suite)

Conseil du 4 février (suite)

- **Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations familiales**. Le document soumis au Conseil est en fait un avenant intégrant l'ensemble des communes en tant que signataire à compter du 1er janvier 2023 à une convention initiale déjà signée par la Communauté de Communes (CdC) Périgord Limousin. Des réserves sont émises, ne portant pas sur le fond, mais sur la rédaction confuse de l'avenant et sur le fait que le Conseil est consulté alors que la CdC a déjà signé et que c'est elle qui porte les engagements financiers *[7 abstentions et 3 pour]*.

- **Informations diverses**

  - L'Inspectrice d'académie a informé d'une possibilité de suppression de poste sur le RPI.
  - Un arrêté du maire a été pris sur l'élagage des routes et des chemins de la Commune.
  - Avancée des travaux sur la Petite Grange et la Bibliothèque.
  - SDE : travaux de renforcement du réseau prévus aux Maisonnettes à hauteur de 250 000 €.

Conseil du 24 mars

Le conseil a examiné et validé des éléments d'**orientation budgétaire pour 2023**.

Section de fonctionnement du budget

- Sous réserve de confirmation par le compte de gestion, **le résultat 2022 s'établit à 94 000 €**. Ceci traduit notamment un bon niveau de maîtrise des achats et prestations de service qui, combiné à une augmentation des recettes de taxe foncière, compense l'augmentation des charges de personnel et celle du reversement à la Communauté de communes.
- Pour 2023, **il est proposé d'augmenter les dépenses au budget primitif** d'environ 10 % pour les achats et services, 8% pour les charges de personnel, 4% pour les atténuations de produits et 7% pour les autres charges de gestion courante. L'**équilibre n'apparaît pas problématique**.

Travaux-chantiers en cours et prévus

- La rénovation de la **Bibliothèque** est presque terminée avec un coût attendu de 13 012 € TTC (hors nouveau mobilier). 9 344 € sont à prendre en charge sur le budget 2023, avec une subvention du Département de 2 362 €.

- La réhabilitation de la **Petite Grange** est bien avancée mais pas terminée. Le coût prévisionnel TTC (hors nouveau mobilier) est évalué à 57 000 €. 48 000 € de dépenses TTC sont à inscrire au budget 2023. Une subvention de l'Etat de 12 859 € est accordée.

- Le chantier de l'**adressage** génère un coût prévisionnel d'équipements de 15 500 €. L'essentiel du coût restant sera supporté par le budget 2023. Une subvention du Département de 2 378 € est accordée.
- Les travaux du **Pont de la Couchie** sont en bonne voie. La Commune ne supporte qu'une partie du coût total de 100 000 € grâce à une subvention d'Etat et à la prise en charge de la partie de TVA récupérée par la Communauté de communes. Le reste à charge pour la Commune (64 374 €) sera pris en compte aux 2/3 en 2023 et pour 1/3 en 2024.
- La nouvelle estimation fournie en février par le maître d'œuvre pour les 15 lots du marché de **rénovation de la Salle des Fêtes** dépasse les 550 000 € HT (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations des bureaux d'études), ce qui se situe de beaucoup au-dessus des prévisions antérieures. Les élus (commission des finances et commission des bâtiments) ont entrepris de négocier à la baisse en retirant certains travaux non prioritaires, en demandant des variantes moins coûteuses et en réclamant un effort sur les conditions de prix pour certains postes.

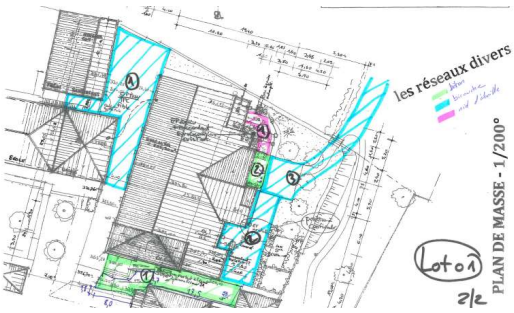

Au final, il est indiqué que **le niveau de dépenses** (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et prestations des bureaux d'études) **pourrait être maintenu vers 340 000-370 000 € HT**, selon la prise en compte de travaux sur le restaurant scolaire ou pas. Le conseil confirme le bien-fondé des négociations pour réduire le coût total. La totalité des dépenses est à prévoir au primitif 2023. Les subventions notifiées (Etat 98 000 € et Département 96 000 €) seront éventuellement à réajuster si le montant de dépenses éligibles retenu pour leur calcul n'est pas atteint.

Section d'investissement

- Outre les travaux mentionnés ci-dessus, plusieurs autres dépenses sont à prendre en compte, notamment pour les bâtiments publics et les immeubles de rapport, pour les travaux de voirie de 2022 (mandat rejeté) et pour du mobilier (Petite Grange et Bibliothèque). **Au total un niveau minimal de 600 000-630 000 € de dépenses réelles est à prévoir**.
- Les recettes attendues (FCTVA et subventions) ne se montent qu'à 200-220 000 €. **L'équilibre devra donc être obtenu grâce aux excédents d'investissement capitalisés (estimés à 364 000 € fin 2022) et à un prélèvement de 120 000 € sur les excédents de fonctionnement de fin 2022**.
- Les échanges suivant la présentation de ces prévisions font ressortir que le recours à un emprunt (montant d'au moins 100 000 € mais encore à définir) sera étudié afin de conserver des marges d'autofinancement pour imprévus et travaux sur le parc immobilier les années ultérieures, et aussi faire, en quelque sorte, participer les bénéficiaires futurs de la Salle des Fêtes rénovée au financement de celle-ci.

Questions diverses

- Le Conseil valide à l'unanimité une participation sous forme de subvention aux écoles et/ou associations organisatrices pour les voyages scolaires.
- Le Conseil valide à l'unanimité une aide d'urgence de 1000 € pour la famille touchée par le récent incendie à Puyraud.

Le retour de la cérémonie des vœux

Le 20 janvier dernier, Dominique Marceteau a présenté ses vœux aux Mialletais, en son nom et celui de l'équipe municipale. Bon nombre d'habitants avaient répondu présent à l'invitation, tout comme des élus des communes environnantes ou du conseil départemental.

Mobilisation contre la fermeture …

L'annonce de la possible fermeture de classe sur le RPI Miallet-Chalais-Saint Jory a provoqué une mobilisation des élus et des parents, avec notamment la manifestation du 25 janvier à Thiviers. **Au final, les effectifs prévisionnels ont permis de lever la menace.**

Projet Habitat partagé

Les **réunions des 25 janvier et 20 février** ont permis de vérifier les besoins des habitants et les points forts dans leurs attentes.

Comité des Fêtes

L'habituelle **soirée « Années 80 »** s'est tenue avec une belle participation le 18 mars dernier avec l'animation par Vincent Rouka.

L'**assemblée générale tenue le 28 mars** dernier a approuvé le rapport moral et le rapport financier présentés ainsi que le programme 2023. Les membres du bureau ont été renouvelés pour 2 ans (Isabelle Roussarie, présidente ; Nadine Taillemaud, vice-présidente ; Françoise Dureisseix, trésorière ; Jean-Yves Rebeyrol, secrétaire ; Josette Seegers, secrétaire adjointe).

Club de l'Amitié

- **Repas de Mardi Gras**

Le pot au feu s'est déroulé dans une belle ambiance avec un nombre de convives supérieur à l'an dernier. Comme toujours la préparation des légumes a été faite par les bénévoles. Un grand merci aussi à ceux qui ont offert ces légumes.

- **Calendrier du printemps**

Jeudi 6 avril	Club
Jeudi 13 avril	Randonnée
Jeudi 20 avril	Club
Jeudi 27 avril	Pétanque
Jeudi 4 mai	Club
Jeudi 13 avril	Randonnée
Jeudi 25 mai	Club
Jeudi 1er juin	Pétanque
Mercredi 7 juin	Voyage Ile d'Aix
Jeudi 15 juin	Club
Jeudi 22 juin	Randonnée
Jeudi 29 juin	Pique-nique

- **Voyage**

Il reste des places … Inscrivez-vous.